

Délibération 2021-06

Point de l'ordre du jour : IV 4.1

Objet : Règlement intérieur

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le règlement intérieur dans sa version en date du 27 septembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 2 mars 2021.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve les modifications apportées au règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay et mentionnées au document annexé à la présente délibération.

Nombres de votants : **25**

Pour : **21**

Contre : **0**

Abstentions : **4**

Fait à Gif-sur-Yvette, le 12 mars 2021

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay


Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Règlement intérieur

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA – 12.03.2021 - D.2021-06

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
06/04/2021

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au
Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de
l'Innovation le : **26/03/2021**

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.